

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la **Municipalité de Stoke**, avis public est par les présentes donné par la sous signée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance du conseil de la Municipalité le 5 décembre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil au 403, rue Principale, à Stoke.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

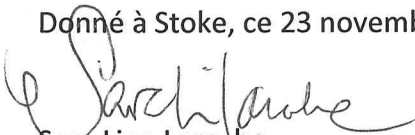
Demande de dérogation mineure 2016-11-0001

Identification du site concerné : 406, Rue Principale, Stoke zone Mix-1, lot 5 286 158

Nature et effet : Les propriétaires désirent obtenir une dérogation mineure pour se conformer car bien que des droits acquis soient présents, la marge de recul latérale minimale pour la partie du bâtiment principal construit en 1996 est de 0.65 mètres en rapport à la norme de 3.0 mètres selon l'article 7.10 au règlement de zonage #460.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande

Donné à Stoke, ce 23 novembre 2016

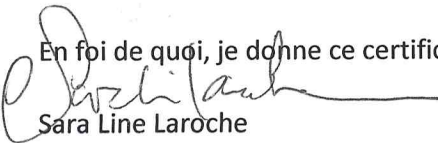


Sara Line Laroche
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATON (ART. 433 C.M.)

Je, soussignée Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié l'avis public relatif à la dérogation mineure 2016-11-0001 aux endroits fixés par ce conseil, le 23 novembre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 novembre 2016.



Sara Line Laroche
Directrice générale
Secrétaire-trésorière